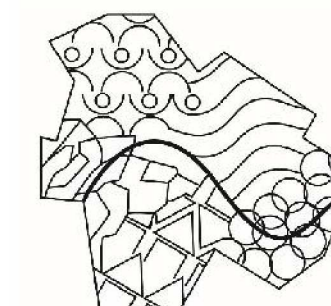




PLUH

**PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL VALANT PROGRAMME
LOCAL DE L'HABITAT**

Dossier d'Arrêt

REGLEMENT GRAPHIQUE

Echelle 1/6 000ème

Commune de SOLESMES

Avec section cadastrale

Vu pour être annexé à la délibération du : 19.12.2019

Pour la Communauté de Communes de Sablé-sur-Sarthe

Le Président

Tampon + signature

Siège social : 2 rue Alain Bombard / 44 821 SAINT-HERBLAIN Cedex / 02 40 76 56 96
Agence Bretagne 7 rue Le Reun / 29 480 LE RELECQ-KERHUON / 02 98 42 62 84
Lc.contact@futur-proche.fr / www.futur-proche.fr

- Zonage :**
- Uhc - Zone urbaine centrale à vocation principale d'habitat (à vocation plutôt patrimoniale)
 - Uhp - Zone urbaine périphérique à vocation principale d'habitat (à vocation plutôt pavillonnaire)
 - Uhd - Zone urbaine dense à vocation principale d'habitat (à vocation plutôt collective)
 - Ua - Zone urbaine à vocation principale d'activités
 - Ue - Zone urbaine à vocation principale d'équipements
 - 1AUh - Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat (à court ou moyen terme)
 - 1AUa - Zone à urbaniser à vocation principale d'activités (à court ou moyen terme)
 - 1AUe - Zone à urbaniser à vocation principale d'équipement (à court ou moyen terme)
 - 2AUh - Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat (à moyen ou long terme)
 - 2AUa - Zone à urbaniser à vocation principale d'activités (à moyen ou long terme)
 - A - Zone agricole
 - Aa - STECAL activités en zone agricole
 - Ae - STECAL équipement en zone agricole
 - Ad - Zone agricole à constructibilité limitée
 - N - Zone naturelle
 - Nh - STECAL habitat en zone naturelle
 - Nt - STECAL tourisme en zone naturelle
 - Ngv - STECAL Aires d'accueil et terrains familiaux pour les GDV au titre du L151.13 du CU
 - Nj - Zone naturelle à vocation de jardins
 - NL - Zone naturelle à vocation de loisirs
 - Np - Zone naturelle protégée

Prescriptions ponctuelles :

- Patrimoine bâti à protéger au titre du L.151-19 du CU
- Petit patrimoine à protéger au titre du L.151-19 du CU
- Changement de destination au titre du L.151-11 du CU
- Arbres isolés à protéger au titre du paysage L.123-1-7 du CU

Prescriptions linéaires :

- Cheminement doux à préserver au titre du L.151-38 du CU
- Linéaire de commerces à préserver au titre du L.151-16 du CU
- Haie à préserver au titre du L.151-19 du CU
- Haie à préserver au titre du L.151-23 du CU
- Haie classée au titre du L.113-1 du CU

Prescriptions surfaciques :

- Patrimoine paysager à protéger au titre du L.151-19 du CU
- Espace boisé classé au titre du L.113-1 du CU
- Emplacement réservé au titre du L.151-41 du CU
- Zone humide à protéger au titre du L.151-23 du CU
- Orientations d'aménagement et de programmation au titre du L.151-6 et 7 du CU

Informations :

- Section cadastrale (avec numéro de feuille)

Risque minier et cavité souterraine :

- Fort
- Moyen
- Faible

PPRNI - Risque inondation :

- Fort
- Moyen
- Faible

Tableau des emplacements réservés :

Numéro	Désignation	Commune	Destination	Surface en m²
17	Création cheminement doux	JUJONNE SUR SARTHE	Commune	224
18	Création cheminement doux	JUJONNE SUR SARTHE	Commune	378
43	Création cheminement doux	SABLE SUR SARTHE	Commune	3947
45	Création acce	SABLE SUR SARTHE	Commune	144
48	Création cheminement doux	SABLE SUR SARTHE	Commune	2883
50	Création parking	SABLE SUR SARTHE	Commune	28829
53	Création cheminement doux	SABLE SUR SARTHE	Commune	538
54	Création rond point	SABLE SUR SARTHE	Commune	125
57	Création cheminement doux	SABLE SUR SARTHE	Commune	179678
59	Création	SABLE SUR SARTHE / SOLESMES / VIGN	Commune	1053407
60	Création cheminement doux	SOLESMES	Commune	669
61	Création cheminement doux	SOLESMES	Commune	1326
62	Création cheminement doux	SOLESMES	Commune	526
63	Création cheminement doux	SOLESMES	Commune	5765

Les superficies affichées ou extraits du zonage résultent d'un calcul graphique et ne peuvent en aucun cas avoir la précision et l'usage d'un bornage